10 ans après, la Turquie a commis un nouvel attentat terroriste contre les Kurdes à Paris

Appel à une grande marche samedi 7 janvier, 10h au départ de Gare du Nord

mardi 3 janvier 2023, par CDK-F (Date de rédaction antérieure : 2 janvier 2023).

Alors que nous étions entièrement affairés aux préparatifs du 10e anniversaire du triple assassinat des militantes kurdes exécutées par l'État turc à Paris le 9 janvier 2013, trois autres militants kurdes ont été froidement assassinés le 23 décembre 2022, dans un attentat terroriste visant le siège de notre association, dans le 10e arrondissement de Paris.

Parmi les victimes, figure Emine Kara (connue sous le nom d'Evîn Goyî), une figure emblématique du Mouvement des Femmes kurdes, ainsi que le jeune chanteur kurde Mîr Perwer, qui avait été contraint de se réfugier en France suite à une condamnation par la justice turque à une peine de prison en raison de son engagement pour la culture kurde. La troisième victime est Abdurrahman Kizil, un homme kurde d'une soixantaine d'années qui fréquentait régulièrement l'association. L'attentat a fait par ailleurs trois blessés.

Pour le CDK-F, il ne fait aucun doute que la Turquie et ses services de renseignements sont impliqués dans cet attentat terroriste qui a endeuillé le peuple kurde et toute la France. C'est pourquoi, nous avons aussitôt soulevé auprès des autorités judiciaires le caractère terroriste de ces crimes. Cependant, à ce stade, aucune de nos revendications n'a été prise en compte. Bien que toutes les conditions soient réunies pour qualifier cette attaque meurtrière de terroriste, le parquet n'a pas retenu cette qualification, considérant qu'il s'agissait d'un acte raciste.

C'est la deuxième fois en moins de dix ans que Paris est le théâtre d'un massacre politique contre les Kurdes et particulièrement contre les femmes kurdes. Ces crimes terroristes ne touchent pas seulement la France et sa communauté kurde, mais un peuple de 50 millions de personnes dispersées dans les quatre coins du monde.

10 ans après l'assassinat à Paris des militantes kurdes Sakine Cansiz, Fidan Dogan et Leyla Saylemez, le sentiment d'impunité règne plus que jamais, le sentiment que la France cherche à jeter aux oubliettes ce crime politique, comme tant d'autres qui jalonnent son histoire contemporaine.

En effet, durant ces 10 longues années, l'État français n'a manifesté aucune volonté politique pour élucider cette affaire, ni fait aucun geste pour faciliter les investigations et le travail de la justice.

Or, il ne s'agit pas là d'une simple affaire judiciaire, mais d'un crime terroriste dans lequel sont impliqués les services d'un État étranger, comme le confirme le réquisitoire du Procureur de la République : « de nombreux éléments de la procédure permettent de suspecter l'implication du MIT dans l'instigation et la préparation des assassinats. »

Sollicité à plusieurs reprises par les juges d'instruction pour la déclassification des informations détenues par les différents services de renseignements français concernant cette affaire, les gouvernements français successifs ont toujours opposé le secret-défense. En refusant de lever le secret-défense, la France commet un déni de justice et entretient l'impunité d'un crime politique et terroriste.

Nous le disons haut et fort : tant que les commanditaires du triple assassinat du 9 janvier 2013 ne seront pas jugés et condamnés, l'attentat politique du 23 décembre 2022 restera également impuni. Toute la lumière doit être faite, tant sur la première affaire que sur la deuxième qui endeuille et meurtrit une fois de plus notre communauté.

C'est pourquoi, il est plus que jamais nécessaire d'adopter une position commune face à cette barbarie du régime turc dont les répercussions dépassent largement la sphère kurde.

Le 7 janvier sera l'occasion de manifester notre colère et de crier haut et fort notre exigence de vérité et de justice.

Nous appelons les élus de la République, de quelque bord qu'ils soient, à se joindre à nous dans cette marche, avec leur écharpe tricolore, afin de revendiquer la justice et de mettre fin à cette impunité qui ternit l'honneur de la France.

En outre, nous appelons les défenseurs des droits humains, et particulièrement les avocats, à se joindre à la manifestation avec leur robe, afin de rappeler la primauté du droit et de revendiquer la justice aux côtés des familles des victimes et des milliers d'autres manifestants.

Enfin, nous demandons aux organisations politiques, syndicales et associatives de nous rejoindre pour porter haut nos voix et notre quête de justice.

La France doit lever le secret-défense et faire tout le nécessaire pour résoudre l'affaire du triple assassinat du 9 janvier. La justice française doit reconnaître le caractère terroriste de l'attentat du 23 décembre 2022 afin que les commanditaires soient jugés et condamnés.

Conseil Démocratique Kurde en France (CDK-F)

P.-S.

• Conseil Démocratique Kurde en France
16 Rue d'Enghien, 75010, Paris